



## Chambre glaciale ! isolation à prévoir....

Par **viprel**, le **03/01/2016** à **21:02**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement HLM depuis 2004, la chambre ou je dors est glaciale ! entre 11 et 12° avec le chauffage ! deux des murs de la chambre ceux donnant à l'extérieur stocke le froid, et l'humidité....j'ai l'impression de chauffer la fenêtre ouverte ! j'avais écrit un premier courrier il y à 5 mois à l'office HLM demandant l'autorisation de faire les travaux pour isoler, je voulais juste l'autorisation par écrit, et "gentiment" je prenais tous à ma charge....ils n'ont même pas eu la délicatesse de répondre ! je me suis rendu à l'agence, la dame de l'accueil a pris mon numéro et indiquer qu'on me rappellera, j'ai jamais été rappeler!  
sous les conseils d'une juriste j'ai envoyer un recommandé en AR et je n'ai même pas eu le retour du AR, je suis choquer par ce manque de communication !!!! j'ai toujours payer mes loyers! et je souffre du froid dans ma chambre!

surtout que ce mois-ci l'office HLM va entamer une campagne de travaux couteux, et long dans tous les appartements, des travaux pour la plupart incompréhensible: rechanger les fenêtres alors que celle présentes sont récentes! et rechanger toutes les chaudières dans les appartements alors que celle-ci ont deux ans et fonctionnent très bien! et l'isolation des murs donnant sur l'extérieur est prioritaire, eh bien ce n'est pas prévu dans les travaux!!!  
que puis-je faire pour me faire entendre, et que ca bouge! moi je ne veux pas d'un relogement trop facile! moi c'est appartement mes enfants y sont nés, et sa situation géographique me convient, je veux simplement ne pas avoir froid et attraper régulièrement des coups de froid.....cette agence se comporte comme une bande de voyous, j'en suis dégouté! que faire svp! le froid arrive

Par **Lag0**, le **03/01/2016** à **21:32**

Bonjour,

Si vous n'avez pas reçu l'AR de votre courrier, ni vu revenir le dit courrier, c'est qu'il y a eu un souci avec la Poste probablement. Il n'est donc pas certain que votre bailleur ait eu ce courrier.

Il faudrait en renvoyer un nouveau en précisant qu'une température de 11-12°C dans une chambre est insuffisant et que le logement doit vous permettre d'avoir au moins 18°C au centre de toutes les pièces.

Donc soit travaux d'isolation effectivement, soit renforcement de l'installation de chauffage avec, pour vous, le risque d'une facture qui augmente...

Par **viprel**, le **03/01/2016** à **22:14**

Re-

merci de votre réponse.....en fait une précision: ils ont eu le courrier, car en fait j'ai envoyer deux courrier identique, un au siège de l'office HLM, et l'autre à l'agence ( et c'est le "AR" de l'agence que je n'ai pas eu, celui envoyer au siège je l'ai reçu ) de toute façon il faut une isolation de ses deux murs froids, le chauffage fonctionne, mais on ne le sent pas dans la chambre, sauf si on pose la main dessus, le froid des deux murs l'emporte sur la chaleur du chauffage! mais que faire si il fond la sourde oreille, quelles sont les prochaines choses a entreprendre pour les faire bougés! c'est tout de même aberrant ce silence

Par **Lag0**, le **03/01/2016** à **22:25**

L'étape suivante, après mise en demeure, serait la saisie du tribunal d'instance pour une injonction de faire...

Par **viprel**, le **04/01/2016** à **18:34**

Bonsoir, très bien Merci....j'attend encore quelques jours, et je vais voir un avocat..... dite moi faire constater par un huissier est une bonne chose bien utile ? Merci

Par **cocotte1003**, le **04/01/2016** à **19:09**

Bonjour, oui si vous allez au tribunal, il faudra bien prouver la température, cordialement

Par **Streb jeanclaude**, le **28/01/2017** à **20:47**

Bonsoir, où en êtes vous ? Cdl